

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

Le treize novembre deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM Serge GUERIN, Claude, Jean-Louis DA COSTA, MMES Maria-José CHANSON, Joëlle GAULIER, Dominique BRU, Louise FAILLE, Aurélie LUCAS, Hélène PASTOR, Yolande POMMIER, Renée STEPHAN, MM. Michel NADAL, Lionel CANDELIER, Thibault TEIXEIRA, Philippe TOCAVEN, Yves BOUDET, Guillaume LACOSTE, Franck SANCHEZ.

Absents excusés : M. Jean BOUSSENARD avec procuration à M. Serge GUERIN, Mme Marine THOURON avec procuration à M. Thibault TEIXEIRA.

Secrétaire de séance : Mme Maria-José CHANSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1 - : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2020

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du dernier conseil municipal.

Le compte rendu du 20 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - Loyer pour l'ancien local SANCHEZ, Rue des Platanes

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il y a lieu de définir le montant du loyer pour l'ancien local SANCHEZ, situé Rue des Platanes. Il rappelle qu'il s'agit d'un bail précaire de 3 ans et que tous les frais et travaux effectués sur ce local sont répertoriés afin d'augmenter la valeur de ce dernier.

Il précise que le propriétaire va réaliser des travaux d'investissement, notamment au niveau de la façade (bardage bois) et de l'aménagement intérieur.

Egalement un nettoyage de la végétation à l'arrière du bâtiment sera fait par les agents de la commune.

Il est posé la question si le mur construit va être crépi. Monsieur le Maire répond que cette possibilité est envisageable et sera faite par les agents par le biais de travaux en régie. Un autre membre du conseil demande si le passage des loyers est obligatoire en conseil, monsieur le Maire répond positivement.

Le montant du loyer proposé est de 300 € mensuel. Après discussion, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

3 - Subvention complémentaire à l'association Phénix

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée que lors du dernier conseil municipal, une subvention de 800 € a été accordée à la compagnie Phénix. Il explique qu'il a reçu le Président de cette association lors d'un RDV et que ce dernier lui a expliqué ses motivations pour demander une subvention complémentaire, notamment l'achat de matériel prévu cette année, le manque de recette dû à l'absence de représentation.

Face à la division de son assemblée, monsieur le Maire demande qu'une proposition de subvention complémentaire soit faite. Un membre propose une subvention complémentaire de 200 €.

Monsieur le Maire procède donc au vote de cette proposition.

Cette proposition est rejetée avec 10 votes « contre » (CANDELIER, CHANSON, GAULIER, DA COSTA, LACOSTE, LUCAS, TOCAVEN, NADAL, POMMIER, STEPHAN), 5 votes « pour » (BRU, PASTOR, FAILLE, SANCHEZ, BOUDET) et 3 abstentions (GUERIN, TEIXEIRA, THOURON).

4 - Subvention au RASED pour l'année scolaire 2020 – 2021 (Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté)

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il a reçu un courrier de la part de l'équipe du RASED afin de solliciter une subvention de fonctionnement pour l'année 2020/2021. Il précise que le RASED utilise du matériel très spécifique et coûteux et qu'ils ont un besoin d'achat de 3700 €. Egalement, il est rappelé que la commune loge et chauffe gratuitement le réseau sans demander de contrepartie aux autres communes.

Monsieur le Maire propose donc une subvention au prorata du nombre d'habitants à hauteur de 600 €.

Il précise qu'une demande de participation aux autres communes sera faite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - Achat d'un terrain section AA, numéro 5 de Mme BON, pouvoir au 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, le pouvoir au 1^{er} adjoint a été oublié pour l'achat de ce terrain. De ce fait, il demande à son conseil de donner pouvoir au 1^{er} adjoint pour la signature de cet acte administratif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 - Travaux accès gendarmerie et demande de DSIL

Monsieur le Maire fait un rappel auprès de son assemblée sur l'opération « Accès gendarmerie ». Cette opération s'inscrit dans la volonté de la municipalité de pérenniser la présence des services de gendarmerie sur la commune de Puy-l'Evêque et de leur faciliter l'accès à l'artère principale et aux autres voies de circulation, mais également d'en profiter pour réaménager l'ensemble des voies de circulation aux abords de l'EHPAD et de la gendarmerie.

Il est donc proposé de réaménager le parking de la place Marrot afin de créer une voie pour permettre l'accès aux véhicules et piétons aux abords de la caserne de gendarmerie.

Le coût estimatif se décompose en 3 parties :

Coût création d'accès : 136 278.00 € HT

Coût aménagement place Marrot : 54 850.00 € HT

Coût aménagement secteur EHPAD et création de parking : 84 940.00 € HT

Pour un coût total d'opération de 276 067 € HT

La commune sollicitera donc une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du plan de relance. Cette demande sera donc sollicitée à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, soit 138 034 €.

Le conseil est donc sollicité sur le plan de financement, le dépôt de DSIL et d'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après échanges, ces propositions sont validées à l'unanimité.

7 - DETR 2020, aide aux collectivités pour les travaux dans le cadre du protocole sanitaire face au COVID et travaux des sanitaires de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle son assemblée qu'un courrier de la Préfecture propose une aide aux collectivités qui gère des établissements scolaires afin d'effectuer des travaux au niveau des sanitaires des écoles pour face au protocole sanitaire et au risque de propagation du virus avec notamment des lavages de mains réguliers.

Ces travaux représentent une charge conséquente pour les communes. C'est pourquoi, la Préfecture propose de soutenir les dépenses à hauteur de 80 % du coût HT des travaux par le biais d'une DETR.

Coût total des travaux HT : 3 674.97 €

(Robinets muraux automatiques, séparations entre toilettes, remplacement des lavabos)

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR (80 %) : 2 939.98 €

- Autofinancement (20 %) : 734.99 €

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

8 – Dépôt de demande de DSIL pour la base nautique – Square promenade de Héron et travaux

Monsieur le Maire fait un rappel auprès de l'assemblée de l'opération « Base nautique : aménagement esplanade et construction halle ».

Une estimation des travaux a été réalisée pour un montant de 99 610.00 € HT.

Ce coût se décompose donc en 2 parties comme suit :

- Aménagement d'une esplanade: 7 576.00 € HT

- Construction salle : 92 034.00 € HT

Total opération : 99 610.00 € HT

Monsieur le Maire rappelle l'opportunité de solliciter une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre d'un plan de relance national à hauteur de 40 % soit pour un montant de 39 844 €.

Les propositions sont adoptées l'unanimité.

9 – Dépôt de demande de DETR programme 2021

Monsieur le Maire annonce qu'il va falloir réfléchir sur les différents projets à mener au cours de l'année 2021.

Il rappelle que des demandes de DETR pourront être déposées.

10 – Avenant à la convention départementale pour l'occupation du gymnase par le collège pour l'année 2020

Monsieur le Maire explique que la commune de Puy-l'Evêque, comme d'autres, est liée au Département par convention tripartite depuis le 7 juillet 2003 pour la dotation « installation sportive ».

Cette dernière consiste à un remboursement des frais liés à l'occupation du gymnase pour le collège par le Département selon un calcul au nombre d'heures basé sur 34 semaines d'occupation (correspondant à 34 semaines d'école).

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des collèges, le Département propose un avenant à cette convention pour l'année 2020, qui consiste à calculer les frais sur le nombre réel de semaine d'occupation, soit 22 semaines pour l'année scolaire 2019/2020.

Par conséquent, la participation initialement calculée pour l'année 2020 à 11 696 € est proposée par avenant à être abaissée à 7 354,05 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition avec 16 voix « pour » et 3 voix « contre » (MM BOUDET et SANCHEZ et Mme FAILLE).

11 – Traçage d'une deuxième place « arrêt 15 minutes », devant la boulangerie Lascazes, Rue Marcouly

La boulangerie LASCAZES a formulé à plusieurs reprises le souhait d'un 2^{ème} traçage du sol d'un « arrêt 15 minutes » devant leur commerce.

Monsieur le Maire propose donc à son assemblée de procéder au traçage de cette signalisation au sol pour un montant TTC de 200 €.

Après discussion, cette proposition est soumise au vote au conseil et votée à l'unanimité.

12 – Crédits supplémentaires et décision modificative

Monsieur le Maire propose à son assemblée une décision modificative pour des crédits supplémentaires comme suit :

Crédit supplémentaire en recette :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1341	224 - Ecole	Solde subvention DETR 2015 école	4 876.00 €
Total des recettes				4 876.00 €

Crédits supplémentaires en dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21312	224 - Ecole	Achat de 2 stores rouleau pour l'école – Cantine et bureau de la directrice	1 360.00 €
21	2132	265 - Gîtes	Réfection des salles de bain des 6 gîtes	2 400.00 €
21	2135	225 - Stade J. Neuville	Remplacement des hauts parleurs du stade	1 116.00 €
Total des dépenses				4 876.00 €

Par la suite, il propose à son assemblée une décision modificative pour un virement de crédit comme suit :

Crédit à réduire :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21571	210 - Véhicules et matériel	Achat de matériel roulant	-29 000.00 €
Montant à réduire				-29 000.00 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	170 - Bâtiments communaux	Réfection toiture ancien local Sanchez	+29 000.00 €
Montant à ouvrir				+29 000.00 €

Après discussion, ces propositions sont soumises au vote au conseil et acceptées à l'unanimité.

13 – Pouvoir définitif au 1^{er} adjoint pour la signature des actes administratifs

Monsieur le Maire rappelle à son conseil qu'il donne pouvoir à son 1^{er} adjoint, Monsieur DA COSTA Claude, Jean-Louis, pour la signature de chaque acte administratif.

Afin de faciliter les démarches administratives, il propose de donner un pouvoir définitif à ce dernier pour la signature de tous les actes administratifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14 – Création d'un poste non permanent pour mener à bien un projet

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'en raison des besoins de la commune pour un projet de rénovation du bâtiment situé à côté de l'office de tourisme et de projets au sein du secrétariat de mairie ainsi que des remplacements d'agent en maladie, il y a lieu de créer un emploi non permanent de adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 8 heures / semaine dans les conditions prévues à l'article 3 II 1° de la loi n° 84-53 (à savoir : contrat d'une durée minimale d'1 an et de 6 ans maximum).

Un membre demande quelles compétences seront demandées pour ce poste ? Monsieur le Maire répond qu'il s'agira de compétences de secrétariat en mairie, d'informatique et dans le milieu viticole.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

15 – Question diverses

Un membre du conseil demande s'il est possible d'avoir un point sur l'association AERE 46 au vu des informations qui circulent dans la presse ?

Monsieur le Maire explique que le président de l'association AERE 46 s'est présenté en juin dernier à la mairie demandant un local afin d'y loger des praticiens qui regroupent des activités autour du sport et de la santé pour les séniors et les enfants. Il rappelle qu'aucune promesse n'a été faite au président.

L'association comptait 3 jeunes salariés et environs 38 adhérents.

A ce jour, la caution et les loyers restent dus. L'association est en liquidation et les 3 salariés ont ou sont sur le point d'être licencié(s).

En date du 11 novembre dernier, le président a déménagé les bureaux. Il avait été convenu entre monsieur le Maire, le président de l'association et les adjoints au maire, présents ce jour-là, que le matériel serait laissé en garantie de paiement des loyers.

Il semblerait qu'un dépôt de plainte a été déposé par le président de l'association pour exclusion abusive.

Un reportage a bien déjà diffusé sur France 3, le 13 novembre 2020.

Monsieur le Maire explique qu'il est en train d'étudier la possibilité de continuer à loger les praticiens dans le local sans qu'ils fassent partie d'une association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.